



REGLEMENT CRITERIUM

FEMININ

U13F A 5 - A 7 - A 8

ARTICLE 1 :

Le district organise annuellement un championnat U13F à 5, 7 ou 8 réservé aux joueuses U14F, U13F, U12F, 3 joueuses U11F. Il se déroule suivant les règles du football à 5, à 7 ou à 8.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

Tous les clubs affiliés au District Aisne, à jour de leur cotisation, peuvent y participer.

Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité.

Les demandes d'engagement sont à adresser au district de l'Aisne.

ARTICLE 3 : SYSTEME DE L'EPREUVE

3.1 : Les joueuses doivent être licenciées U14F, U13F, U12F, U11F pour la saison en cours.

3.2 : Les clubs se rencontrent (par matchs ou plateaux) en une ou plusieurs phases.

3.3 : Sont autorisées à participer à la compétition toutes les équipes ou sections des clubs affiliées ainsi que les équipes formées de joueuses de clubs **en entente** conformément au règlement du District Aisne.

Pour participer à ce championnat U13F, chacun des clubs doit fournir au minimum 4 joueuses pour une équipe à 8.

La distance entre les clubs ne doit pas excéder 20 kms (Michelin distance la plus courte)

ARTICLE 4 : LA COTATION – LES FORFAITS (En cas de championnat)

Les résultats de matchs de championnat sont homologués de la façon suivante :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu : 0 point

Match perdu par pénalité : - 1 point

Forfait : - 1 point

Un match perdu par forfait est réputé l'être sur le score de trois buts à zéro.

Un match perdu par pénalité entraîne l'annulation des buts marqués par l'équipe fautive.

L'équipe déclarée gagnante bénéficie du maintien des buts qu'elle a marqués au cours de la rencontre, buts dont le nombre est fixé au minimum à trois.

Dans le cas de score vierge, l'équipe est déclarée gagnante sur le score de trois buts à zéro.

ARTICLE 5 : CALENDRIER - RENCONTRES - DUREE

Le calendrier des rencontres est fixé et communiqué par la commission des jeunes en concertation avec la commission féminine.

Elle peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée qu'elle jugera utile afin d'assurer la régularité sportive de la compétition.

En cas d'événement exceptionnel, la commission des compétitions peut être amenée à reporter une journée complète.

Les matchs se déroulent le samedi à 13h30

Les rencontres ont une durée de 60 minutes : deux périodes de 30 minutes entrecoupées d'une pause de 10 minutes ou plusieurs rencontres pour un temps de jeu de 60 minutes.

ARTICLE 6 : TERRAIN

6.1 : Toutes les rencontres doivent se dérouler sur un terrain classé conformément au règlement des terrains et installations sportives de la FFF.

Les clubs utilisateurs de plusieurs terrains doivent désigner pour la saison, l'aire de jeu où se dérouleront les rencontres de chacune de leurs équipes.

Ces indications paraissent sur le site de la ligue, en indiquant la nature du revêtement (herbe, stabilisé, synthétique).

6.2 : terrain impraticable : il sera fait application du règlement du District Aisne

FOOT A 5 : ¼ de terrain à 11 équipé de buts FOOT 5

FOOT A 7 et 8 : ½ terrain à 11 équipé de buts de FOOT A 8

ARTICLE 7 : EQUIPEMENT - COULEURS ET MAILLOTS

Il est fait application du règlement du District Aisne

ARTICLE 8 : BALLONS

Les ballons sont fournis par le club recevant. L'emploi du ballon numéro 4 est obligatoire.

ARTICLE 9 : QUALIFICATIONS

Tout club ayant au moins deux joueuses retenues pour une sélection ou stage régional, national, le jour d'une rencontre peut demander le report de son match si elles ont participé aux 2 dernières rencontres officielles.

ARTICLE 10 : REMPLACEMENT DES JOEUSES

Chaque équipe se compose de 5, 7 ou 8 joueuses dont une gardienne de but.

Il peut être procédé au remplacement de 4 joueuses au cours du match.

Les joueuses peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre.

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes.

Toute joueuse expulsée ne peut être remplacée.

ARTICLE 11 : FORFAIT

Une équipe présentant moins de 6 joueuses pour une équipe à 8 est déclarée forfait.

Mais il est fortement conseillé le prêt de joueuses.

ARTICLE 12 : ARBITRAGE ET FEUILLE DE MATCH

L'arbitrage est réalisé par un membre du club recevant.

Feuille de plateau papier U13F

Elle est transmise par le club recevant, et doit parvenir au district dans les 48H de la rencontre.

ARTICLE 13 : Cas non prévus

Les cas non prévus dans le présent règlement seront examinés par la commission compétente en adéquation avec les règlements du District Aisne et, en dernier ressort, par le Comité directeur.